

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.03.2023

Publiée le 31.03.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	34

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

Délibération n° 2023 / 45

Objet : Personnel – Créations et suppression de postes

Compte tenu des récents mouvements du personnel, il convient de mettre à jour les tableaux des effectifs des emplois permanents et non permanents en créant et supprimant certains postes à compter du 1^{er} avril 2023 :

- Création d'un poste de Rédacteur (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet (28/35^{ème}) au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet (24/35^{ème}) au tableau des effectifs des emplois permanents.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

↳ Décide de la :

- Création d'un poste de Rédacteur (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet (28/35^{ème}) au tableau des effectifs des emplois permanents ;

- Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet (24/35^{ème}) au tableau des effectifs des emplois permanents ;
↳ Le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique DELIVET

Le Président,
Philippe PESQUEREL

